

LA MAÎTRISE DES RISQUES RADIOLOGIQUES SUR LA BASE AÉRIENNE 702 D'AVORD ET SES ABORDS



LES BONS RÉFLEXES
EN CAS D'ACCIDENT

VOUS ÊTES CONCERNÉS



Document
à conserver

Vous habitez dans une des trois communes appartenant au Plan particulier d'intervention (PPI) de la base aérienne 702 d'Avord : Farges-en-Septaine, Avord et Savigny-en-Septaine.

La base aérienne 702 d'Avord est située sur les communes de Farges-en-Septaine, Avord et Savigny-en-Septaine, dans le sud du département du Cher. C'est une des trois bases aériennes à vocation nucléaire, avec Istres et Saint-Dizier. La base s'étend sur 1100 hectares et emploie près de 2500 personnes, militaires et civiles.

Cette plaquette vous informe de la conduite à tenir, à la demande des pouvoirs publics, en cas d'accident à caractère radiologique. Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Soyez acteur de votre protection.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT À CARACTÈRE RADIOLOGIQUE ?

La base aérienne d'Avord est un site majeur de la stratégie de défense française. La composante aéroportée de la dissuasion nucléaire y est mise en œuvre. Des têtes nucléaires y sont stockées de manière permanente. L'architecture des armes exclut, même dans les conditions les plus extrêmes, tout risque d'explosion nucléaire non décidée par les autorités de l'État. Seul un risque hautement improbable de dispersion de particules radioactives, susceptibles de provoquer une contamination des sols ou des individus les ayant respirées ou absorbées, subsiste en cas d'événement exceptionnel dans un périmètre limité.

En cas d'accident, les mesures prévues ont pour objectif d'éviter un suraccident et de limiter les conséquences sur les personnes et l'environnement.

Dans ce but, quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri vous sont présentés dans cette plaquette.



QU'EST-CE QUE LE PPI ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un plan d'urgence établi par le préfet pour protéger les personnes, les biens et l'environnement en cas d'accident sur une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet du Cher activerait le PPI. Il prendrait la direction des opérations et s'appuierait notamment sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR CE PPI ?

Le PPI est défini sur un territoire délimité autour de la base aérienne d'Avord, qui correspond à la zone de planification et d'information renforcée des populations. Si vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone, vous devez connaître les consignes en cas d'alerte.

Pour les bases aériennes, le PPI concerne l'intégralité des communes comprises dans un rayon de 2 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte radiologique.

COMMENT VOUS PRÉPARER À L'ALERTE ?

Vous travaillez ou résidez dans la zone PPI autour de la base aérienne 702 d'Avord. Vous devez vous préparer en cas d'alerte. Pour cela :

- Rangez cette plaquette d'information ou sachez où la consulter sur Internet.
- Identifiez votre position au sein des périmètres sur la carte ou, pour plus de précision, dans le PPI consultable en mairie. Si, au moment de l'alerte, vous vous situez dans le périmètre de mise à l'abri « réflexe » (en pointillé sur la carte), dès l'audition des sirènes, entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation et la climatisation. Aucune mesure d'évacuation « immédiate » n'est planifiée ; si la situation l'exigeait, les pouvoirs publics pourraient néanmoins, dans un deuxième temps, être amenés à faire évacuer une zone particulière. Vous seriez prévenus par les médias et/ou les réseaux sociaux.

EN CAS D'ACCIDENT, PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES



Par une sirène (testée le premier mercredi du mois à midi)
Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun, et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



Par la radio et la télévision (France 3 Centre - Val-de-Loire, France Bleu Berry FM 103.2), **par FR-Alert (SMS) et par les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.**



Par des véhicules d'alerte.

Fin de l'alerte, vous êtes informés

- La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.
- Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et la climatisation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge.



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les réseaux sociaux de la préfecture et FR-Alert.



N'encombrez pas le réseau téléphonique.

À l'école, si la situation le nécessitait, vos enfants seraient conduits dans les centres d'accueil et de regroupement. Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueraient comment aller les chercher.

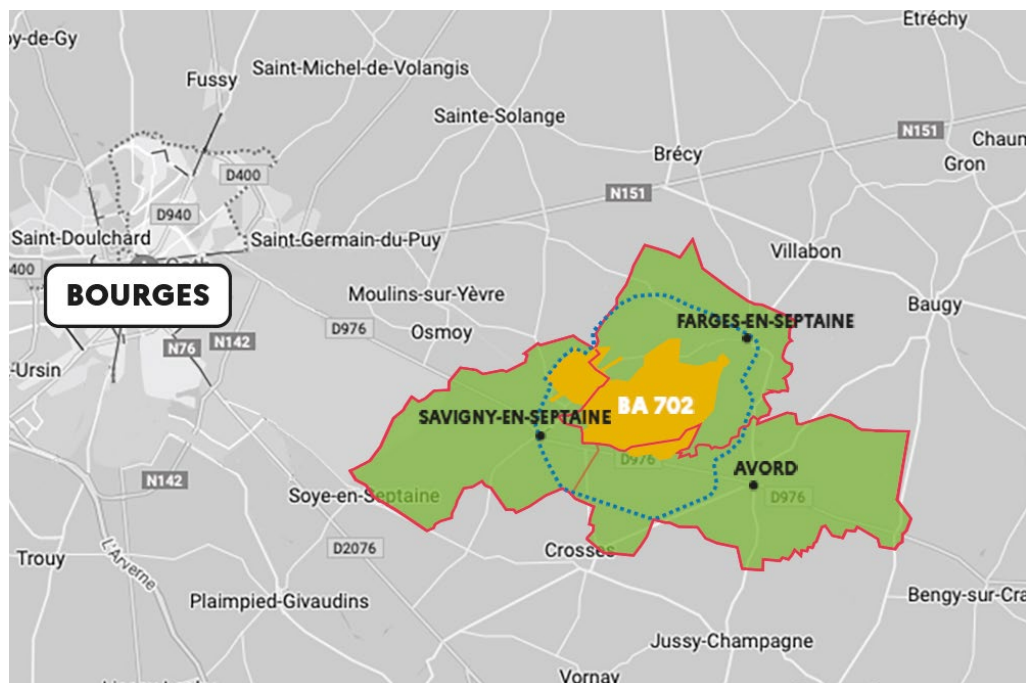
LA BASE AÉRIENNE D'AVORD N'EST PAS CONCERNÉE PAR LE RISQUE IODE




Les bases aériennes ne sont pas concernées par le risque iode. En cas d'accident d'arme sur une base nucléaire, l'iode ne fait pas partie des rejets susceptibles d'être relâchés dans l'environnement.

L'ingestion d'iode stable et la mise à disposition de comprimés d'iode stable auprès de la population ne sont pas nécessaires.



PÉRIMÈTRE PPI DE LA BASE AÉRIENNE 702 « CAPITAINE MADON »



-  Périmètre BA 702
-  Aire du PPI
-  Zone de mise à l'abri

Typologie des villes

Préfecture: Bourges Commune

Population municipale

au 1^{er} janvier 2022 - source INSEE

Avord	2 740 habitants
Farges-en-Septaine	999 habitants
Savigny-en-Septaine	725 habitants

Total aire PPI: 4 464 habitants


Périmètre de mise à l'abri « réflexe » : vous serez alertés par les sirènes et FR-Alert. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.

Périmètre d'évacuation : la planification d'une évacuation immédiate n'est pas justifiée en cas d'accident sur la base aérienne 702 d'Avord, néanmoins, si la situation l'exigeait, les pouvoirs publics pourraient être amenés à décider d'une zone d'évacuation en fonction de la situation.



COMMENT VOUS TENIR INFORMÉS LOCALEMENT ?

Préfecture du Cher


 Tél. : 02 48 67 18 18

 www.cher.gouv.fr

 Préfet du Cher

 @Prefet18

Base aérienne 702 « Capitaine Georges Madon »

 Tél. : 02 45 41 44 00

 Base aérienne 702 Avord

Portail interministériel des risques majeurs www.risques.gouv.fr

- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Plan communal de sauvegarde (PCS), consultable en mairie
- Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de votre commune

Commission d'information (CI) de la base aérienne d'Avord

www.cher.gouv.fr



OÙ TROUVER CETTE PLAQUETTE ?

Ce document est disponible sur les sites Internet de la préfecture du Cher, du ministère des Armées, des mairies de Farges-en-Septaine, Avord et Savigny-en-Septaine, et sous format papier dans les mairies précitées.